



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

AU CŒUR DES **MUTATIONS**
DU **SECTEUR ÉNERGÉTIQUE**
EN ÎLE-DE-FRANCE

Hauts-de-Seine
Seine-Saint-Denis
Val-de-Marne
Essonne
Yvelines
Val-d'Oise
Seine-et-Marne

185

collectivités adhérentes pour le gaz, dont

64

 pour l'électricité

5,5

millions d'habitants sur le territoire

150^{M€}

d'achat de gaz par an

3^{TWH}

d'achat de gaz par an

1^{ER}

acheteur public de gaz en France

11%

de la distribution française de gaz naturel

9 383^{KM}

de réseaux gaz

240^{KM}

de réseaux d'électricité enfouis en 15 ans

8 579^{KM}

de réseaux électriques

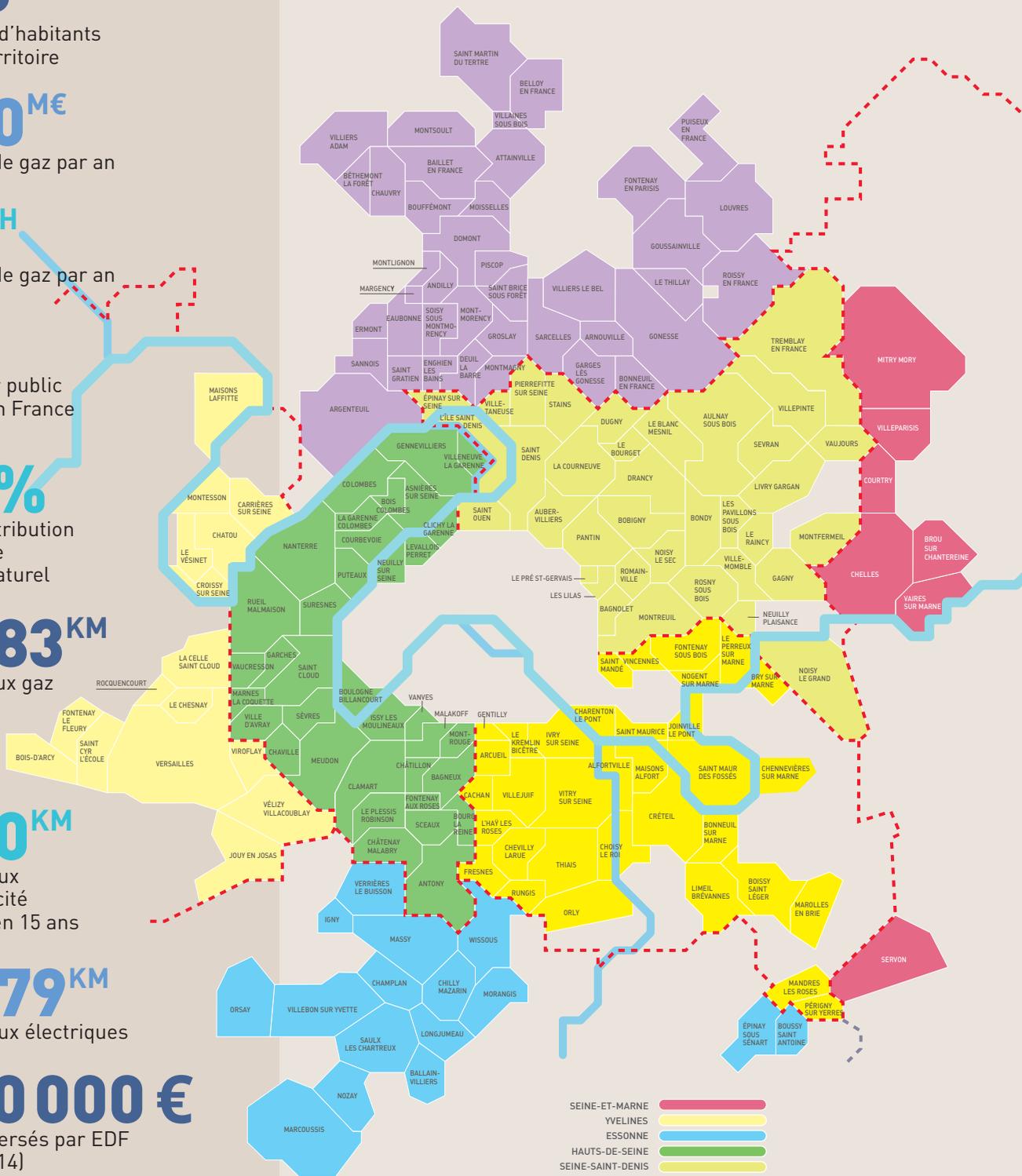
820 000 €

de CEE versés par EDF (2011/2014)

Plus de

150

 collectivités bénéficiaires du dispositif des CEE



Une mission d'intérêt général



Le Sigeif est administré par un organe délibérant, le Comité d'administration, au sein duquel chaque commune est représentée par un délégué titulaire, assisté d'un suppléant, élu par le conseil municipal. Le Comité d'administration met en œuvre les choix stratégiques et la politique générale du Syndicat. Président du Sigeif depuis 1983, Jean-Jacques Guillet, député des-Hauts-de-Seine et maire de Chaville, a été réélu à l'unanimité lors du dernier renouvellement de mandat, en avril 2014. Il forme, avec les quinze vice-présidents du Bureau, l'exécutif du Sigeif.

En dépit des profondes mutations que connaît le paysage énergétique français depuis plusieurs années, la distribution du gaz et de l'électricité demeure un service public communal, principalement organisé sous le régime de la concession. Créé en 1904, le Sigeif est l'autorité organisatrice pour la distribution de l'énergie sur un territoire de 185 collectivités (5,5 millions d'habitants). À ce titre, le Sigeif exerce un contrôle technique et financier des réseaux ainsi que de la bonne exécution des missions de service public dévolues à ses concessionnaires, GRDF, Enedis et EDF Commerce.

Garant de la sécurité, de la continuité et de la qualité de l'approvisionnement des communes en gaz naturel et en électricité, le Sigeif assure ainsi l'égalité d'accès de tous les Franciliens à ce service public local de l'énergie.

Au-delà de ses missions historiques, le Sigeif a toujours cherché à anticiper et à adapter ses services aux exigences du moment. Ainsi, au lendemain de la grande tempête de 1999, le Sigeif a créé un service de maîtrise d'ouvrage chargé des travaux d'enfouissement des lignes électriques, coordonnés avec ceux portant sur l'éclairage public et les communications électroniques.

Pionnier dans le groupement de commandes de gaz

De même, à l'occasion de l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence en 2004, le Sigeif a été le premier syndicat d'énergie à coordonner un groupement de commandes pour l'achat de gaz.

Acteur du développement d'unités de production locale d'énergies renouvelables

Afin de mieux accompagner les communes dans le cadre de la loi sur la « transition énergétique pour une croissance verte », le Sigeif a rénové ses statuts dès 2014. Si le socle de ses missions historiques a, bien entendu, été réaffirmé, son champ d'intervention est désormais élargi afin d'accompagner les communes et de favoriser le développement d'unités de production locale d'énergies renouvelables et de systèmes performants, en termes d'efficacité énergétique.

Contrôle technique et financier des gestionnaires de réseaux de gaz et d'électricité en Île-de-France

Les réseaux de gaz et d'électricité sont la propriété des communes et, par délégation, celle du Sigeif qui les représente. De leur fiabilité dépendent la qualité et la sécurité de la distribution de ces énergies dans les foyers franciliens.

De la qualité des produits à la valeur comptable des ouvrages

Le Sigeif assure le contrôle technique et financier des gestionnaires de réseaux de gaz et d'électricité en Île-de-France. Les principaux points de contrôle, aussi bien pour le gaz que pour l'électricité, portent sur la qualité « physique » des produits distribués, l'état du renouvellement et du renforcement des réseaux, l'analyse des incidents éventuels, l'évolution de la consommation et, point important, l'évolution de la valeur comptable et financière des ouvrages, patrimoine des collectivités.

Collecte, contrôle et reversement de la TCFE aux communes adhérentes

Au lendemain de l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité à la concurrence, les communes ont dû faire face à un accroissement important du nombre de fournisseurs, rendant la collecte de la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) plus lourde et plus complexe à gérer pour les communes.

Afin de simplifier la tâche de ces dernières, le Sigeif a mis en place un dispositif pour mutualiser la collecte de cette taxe et en contrôler l'assiette et les montants auprès de l'ensemble des fournisseurs. Aujourd'hui, le Sigeif exerce cette mission pour le compte de 51 communes, auprès de 15 fournisseurs.



Concilier **économies** budgétaires et **protection de l'environnement**

La crise économique et la réduction des dotations de l'État incitent les villes à rechercher des économies partout où c'est possible. Le Sigeif propose une série de dispositifs qui associent maîtrise de l'énergie, qualité de l'environnement et économies budgétaires.

Travaux d'enfouissement : la part communale peut être ramenée à 15% ou même à 0%, selon les départements

L'enfouissement des lignes électriques s'inscrit dans une volonté d'améliorer l'environnement et l'esthétique urbaine, mais aussi d'assurer la qualité de la desserte et la sécurisation du réseau électrique.

En additionnant la contribution du Sigeif – qui varie de 22 à 27% du montant HT des travaux – à celle du concessionnaire Enedis, la part résiduelle pour les communes peut être ramenée à 15%, ou même être quasiment nulle, en fonction des conventions signées avec les départements.

Éclairage public : le Sigeif contribue à hauteur de 17,7%

Soutenir l'effort de renouvellement et de modernisation des installations d'éclairage public est également l'une des missions du Sigeif en faveur de l'environnement. Le Sigeif participe à plus de 17,7% (valeur 2015) du montant hors taxes des travaux d'éclairage public réalisés par ses communes ou leurs groupements.



Coordination des travaux et mutualisation cartographique

Les travaux visant à entretenir, renforcer ou étendre les réseaux d'eau, de gaz, d'électricité ou de télécommunications sollicitent une multiplicité d'intervenants. Ils imposent une coordination rigoureuse pour éviter de multiplier les interventions désordonnées sur la voie publique. Pour aider les communes, le Sigeif, en collaboration avec le Sedif et le Sipperec, a créé l'association Syncom, qui gère une plateforme destinée à suivre au jour le jour les ouvertures et les fermetures de fouilles réalisées par ces syndicats et leurs délégataires, Véolia, Enedis et GRDF, également adhérents de l'association.



Assurer la valorisation optimale des certificats d'économies d'énergie

En investissant dans des programmes d'économies d'énergie spécifiques, les collectivités locales peuvent obtenir des certificats d'économies d'énergie (CEE) et les vendre sur un registre national.

Compte tenu de la complexité du dispositif, le Sigeif propose depuis 2011 un service « clefs en main », qui va de la définition précise du projet d'économies d'énergie envisagé à la vente de ces certificats et à la redistribution des sommes perçues aux communes, au prorata de leurs investissements.

Le seuil de dépôt des certificats ayant augmenté en 2015, le Sigeif et le Siperpec se sont rapprochés afin de permettre à un plus grand nombre de collectivités et d'établissements publics de valoriser leurs actions en faveur des économies d'énergie.



Groupement d'achat de gaz : acheter mieux et moins cher

Il y a plus de dix ans, le Sigeif a été le premier syndicat intercommunal à créer et coordonner un groupement d'achat de gaz. Il permet aujourd'hui à près de 600 acheteurs franciliens, soit plus de 10 000 points de livraison, de réduire leur facture d'énergie. Avec 3 TWh et un marché de 150 millions d'euros par an, le Sigeif est l'un des trois plus gros acheteurs publics de gaz sur le marché français et le premier en Île-de-France.

Au cours des dernières années, chaque appel d'offres a suscité la réponse d'une dizaine des plus grands fournisseurs de gaz présents sur le marché des clients publics. Ils ont généré d'importantes économies pour les adhérents du groupement (ex. : - 20% en moyenne par rapport aux tarifs réglementés en vigueur jusqu'à fin 2015).

En centralisant les besoins des acheteurs publics au sein d'une procédure unique, les appels d'offres du Sigeif permettent non seulement de profiter d'un effet de masse important, mais aussi de simplifier le travail des services d'achat en toute sécurité, tant sur le plan financier que sur le plan juridique. En outre, ce groupement de commandes donne accès à diverses prestations de conseil et d'aide à la décision en matière d'efficacité énergétique.



Accompagner les communes pour accélérer la **transition énergétique**

Le secteur de l'énergie est l'un des plus innovants de l'industrie française : énergies solaire, éolienne, géothermie, biogaz, réseaux de chaleur, cogénération GNV... Il est parfois difficile de s'y retrouver. Le Sigeif accompagne les collectivités locales pour les conseiller, favoriser le développement d'unités de production locale d'énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Veille technologique et expérimentation de solutions innovantes.

Le Sigeif exerce une veille permanente dans le domaine des technologies émergentes. Au-delà de la veille, l'objectif est d'acquérir une expertise solide en mettant en relation le secteur recherche et développement de l'industrie et les besoins des communes, dans le cadre d'expérimentations concrètes, puis d'en diffuser le retour d'expérience à l'ensemble des adhérents du Syndicat.



Le conseil en énergie partagé : un accompagnement «sur mesure» pour les communes de moins de 10 000 habitants

Retenu en 2013, dans le cadre d'un appel à projets de l'Ademe régionale, le Sigeif a proposé à vingt-deux communes de moins de 10 000 habitants du Val-d'Oise de les accompagner gratuitement pour les aider à maîtriser et suivre leur consommation énergétique. Suite aux résultats obtenus (une réduction de 5 à 10% de leur consommation d'énergie), le Sigeif a décidé d'étendre ce dispositif à l'ensemble de ses communes adhérentes de moins de 10 000 habitants.

Une «boîte à outils» pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments

Dans le cadre du groupement de commandes qu'il coordonne, le Sigeif propose diverses prestations de conseil et d'aide à la décision aux collectivités permettant d'optimiser l'efficacité énergétique de leur patrimoine bâti et/ou d'expertiser des projets dans le neuf.

À l'issue d'un appel d'offres, le Sigeif a retenu deux bureaux d'études pour prendre en charge ces prestations. Les communes peuvent bénéficier d'un prix compétitif en utilisant directement le marché à bons de commande attribué par le Sigeif.



Développer des stations GNV pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le GNV séduit aujourd'hui les transporteurs routiers pour ses performances économiques et ses vertus écologiques. Malheureusement, le développement de la mobilité GNV est limité en France par l'insuffisance de l'offre de stations de recharge des véhicules.

Créer un véritable réseau d'ici à dix ans

Afin de pallier cette carence, le Sigeif a, en décembre 2014, avec la ville de Paris, GRDF et le groupe La Poste – avec le soutien financier de la région Île-de-France – établi un partenariat visant à développer en Île-de-France un réseau maillé de stations-service publiques d'avitaillement. Le Sigeif est chargé de la recherche de foncier et de la maîtrise d'ouvrage pour la construction de ces stations. Une première station ouvre à Bonneuil-sur-Marne, en novembre 2016, sur le port fluvial.

Une SEM portera l'investissement

Pour bâtir ce réseau, une SEML, société d'économie mixte locale, dénommée Sigeif Mobilités, a été créée. Elle portera un investissement global estimé à une dizaine de millions d'euros. La Caisse des dépôts accompagne ce projet d'envergure, qui est soutenu par de grands syndicats techniques d'Île-de-France tels que le Syctom (Agence métropolitaine des déchets ménagers) le Siapp (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne) et le Siredom (Syndicat intercommunal pour le recyclage et l'énergie par les déchets et ordures ménagères), ainsi que par GRTgaz, le premier gestionnaire de réseau de transport de gaz. Ils seront rejoints par d'autres partenaires, publics et privés, dès 2017.



➤ Le bio-GNV, carburant durable par excellence

Produit à partir des déchets organiques, le biogaz, une fois épuré, a les mêmes propriétés que le gaz naturel ; il peut donc être injecté dans le réseau et servir de carburant. Comme le gaz naturel, il permet de réduire de 80 % les émissions de gaz à effet de serre, par rapport à l'essence ou au gazole.



Au cœur de la **transition énergétique** en Île-de-France

Conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Sigeif a créé une commission consultative paritaire associant les établissements publics territoriaux à fiscalité propre présents sur son territoire.

Cette commission, composée de vingt-quatre membres et présidée par le Sigeif, a vocation à être un lieu d'échanges pour coordonner l'action de ses membres dans le secteur de l'énergie, faciliter l'échange des données et mettre en cohérence les investissements. Sa création permet en outre au Sigeif d'assurer, à la demande, et pour le compte de ses membres, l'élaboration de leur plan climat air énergie.

Le Sigeif participe également à la commission consultative présidée par la Métropole du Grand Paris et chargée, aux termes de la loi NOTRe, d'examiner le schéma directeur des réseaux d'énergie métropolitains : réseaux de gaz, d'électricité, de chaleur et de froid. Il est, à ce titre, le garant de leur complémentarité.

Le Sigeif est associé aux services urbains du Grand Paris

À l'occasion de la COP 21, le Sigeif s'est rapproché du Siaap (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne), du Syctom (Agence métropolitaine des déchets ménagers), du Sedif (Syndicat

des eaux d'Île-de-France), du Sipperec (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication) et de l'EPTB Seine Grands Lacs, réunis sous la bannière des services publics du Grand Paris. Il s'agit, pour ces grands syndicats intercommunaux, d'inventer une gestion raisonnée des ressources et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la métropole.

GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURE DE GAZ



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

En centralisant les besoins des acheteurs publics au sein d'une procédure unique, les appels d'offres du Sigeif permettent non seulement de profiter d'un effet de masse important mais aussi de simplifier le travail des services achat en toute sécurité, tant sur le plan financier que sur le plan juridique.



Le Sigeif, un acteur majeur sur le marché du gaz en France

- Date de création : 2004.
- 7 appels d'offres réalisés au cours des 12 dernières années.
- Près de 600 adhérents (entités publiques ou privées), soit plus de 10 000 points de livraison.
- Un marché de plus de 150 M€ par an (soit plus de 3 TWh).
- 11 fournisseurs ont participé au dernier appel d'offres (2016).



Un achat optimisé et sécurisé

- Des **prix compétitifs** : à titre indicatif, - 20 % en moyenne par rapport au tarif réglementé en vigueur jusqu'à fin 2015.
- Des marchés attribués sur la base de l'offre la mieux disante (prix et technique).
- Des **économies** d'échelle par la mutualisation des procédures de consultation et de contrôle du suivi du marché : évolution des prix de règlement, établissement des factures, intervention auprès des titulaires de marché, etc.
- Des **services associés** : suivi des données de consommation, accès aux consommations journalières des sites télé relevés, services d'efficacité énergétique (voir fiche dédiée).
- Des **supports d'information** et de communication et des modules de formation pour suivre les évolutions du secteur (réunions d'information, groupes de travaux, visites de sites, mailings, site internet, etc.).

1^{ER}

ACHETEUR PUBLIC
DE GAZ EN FRANCE



COMMENT REJOINDRE LE GROUPEMENT ?

- Le groupement est ouvert à toutes les entités, publiques ou privées : collectivités territoriales, établissements publics locaux ou nationaux, hôpitaux, bailleurs sociaux, structures de droit privé, etc.
- Les membres formalisent leur adhésion par une décision prise selon leurs règles internes (par exemple, une délibération de l'assemblée pour une collectivité).
- Une participation financière est prévue afin d'indemniser les frais afférents au fonctionnement du groupement supportés par le Sigeif.



Guillaume Champvillard



01 44 13 93 09



www.achat-gaz.fr

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

Dans le cadre du groupement de commandes qu'il coordonne, le Sigeif propose diverses prestations de conseil et d'aide à la décision aux collectivités permettant d'optimiser l'efficacité énergétique de leur patrimoine bâti et/ou d'expertiser des projets dans le neuf.



Le Sigeif fournit des outils d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'efficacité énergétique

- Date de mise en place : 2006.
- 5 marchés ont été attribués depuis cette date.
- 21 bureaux d'études ont candidaté au marché 2014/2017.
- Pour la période 2014/2017, le bureau d'études Inddigo a été retenu pour le lot « Patrimoine bâti existant » et H3C-Énergies pour le lot « Projet neuf et rénovation lourde ».
- Entre 2012 et 2014, le chiffre d'affaires des deux lots « Efficacité énergétique » réunis a atteint plus de 2,8 millions d'euros au bénéfice des 600 membres du groupement de commandes.



Des prestations facilement accessibles à des prix compétitifs

- Le groupement de commandes du Sigeif permet à ses membres d'accéder à des prestations de conseils et d'aide à la décision à des **prix compétitifs** en émettant directement un bon de commande auprès du prestataire désigné par le Sigeif.
- 22 prestations disponibles au catalogue permettant de couvrir l'essentiel des besoins :

Sur le patrimoine bâti existant :

- Volet exploitation : aide à la passation de marché d'exploitation, diagnostic de l'exploitation, suivi de l'exploitation.
- Volet MDE (efficacité énergétique) : pré-diagnostic énergétique, audit énergétique, thermographie de façade, AMOA préalable à un CPE.
- Volet ENR : étude solaire thermique, étude chaufferie bois.

Sur le patrimoine neuf et les rénovations lourdes :

- **Volet programmation** : assistance à la programmation, assistance au choix du projet, étude de faisabilité des approvisionnements en énergie.
- **Volet conception** : accompagnement aux phases de la conception, simulations thermiques dynamiques.
- **Volet exécution** : formation des acteurs du chantier, contrôle des points clés par le biais de visites sur le chantier, mesure de perméabilité à l'air, contrôle du bâti par thermographie.
- **Suivi du bâtiment post-réception.**

22

PRESTATIONS
DISPONIBLES AU
CATALOGUE



COMMENT BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF ?

- Accès ouvert à tous les membres du groupement de commande gaz et efficacité énergétique.
- Le prestataire établit un devis sur la base du bordereau de prix du marché passé par le Sigeif.
- Le membre émet un bon de commande et paie les prestations directement au bureau d'études.



Guillaume Champvillard



01 44 13 93 09



guillaume.champvillard@sigeif.fr

ZOOM SUR LES SUBVENTIONS « EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE » DU SIGEIF



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

Le Sigeif peut participer financièrement à l'aide à la décision (diagnostics thermiques et diagnostics de parcs automobiles) et à l'acquisition (station GNV, vélos à assistance électrique pour le personnel communal et panneaux solaires thermiques).

À l'avenir, d'autres thématiques en lien avec la transition énergétique pourraient également être soutenues, selon des modalités à définir prochainement, par exemple sous formes d'appels à projets qui seraient régulièrement lancés par le Sigeif.

SUBVENTION : AIDE À LA DÉCISION			
	POURCENTAGE DU MONTANT HT	PLAFOND	DATE ET N° DÉLIBÉRATION
Diagnostic thermique	25 %	500 €/bâtiment	9 février 2009 - n° 09-07
Diagnostic de parc automobile municipal	25 %	5 000 €	22 juin 2009 - n° 09-18

SUBVENTION : AIDE À L'ACQUISITION			
	POURCENTAGE DU MONTANT HT	PLAFOND	DATE ET N° DÉLIBÉRATION
Station de remplissage GNV	20 %	10 000 €	22 juin 2009 - n° 09-18
Vélos à assistance électrique Communes adhérentes électricité & vélos pour personnel communal	—	300 €/unité	22 juin 2009 - n° 09-18
Installation de solaire thermique	20 %	10 000 €	22 juin 2009 - n° 09-19

Mise à jour le 13/04/2011



COMMENT OBTENIR DES SUBVENTIONS « EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE » DE LA PART DU SIGEIF ?

- Il suffit de faire une demande au Sigeif par courrier accompagné de l'engagement correspondant de la commune (bon de commande, acte d'engagement...)
- Le Sigeif étudie l'éligibilité du dossier et confirme son accord,
- La subvention est versée en une seule fois à la remise des pièces justificatives (facture acquittée, attestation de paiement visée par le comptable public indiquant la date de paiement effectif, du titre de recette).



Diana Rocaspana



01 44 13 93 07



diana.rocaspana@sigeif.fr

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET D'INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

À la suite de la tempête de décembre 1999, et conforté en tant qu'autorité organisatrice de la distribution dans ses prérogative de maître d'ouvrage par le législateur de 2000*, le Sigeif a décidé d'agir pour supprimer les lignes aériennes.

18KM
DE LIGNES ÉLECTRIQUES
ENFOUIES PAR AN*

En 15 ans, le Sigeif a réalisé l'enfouissement de plus de 236 km de lignes aériennes

- Création du service en 2000.
- 236 km de lignes aériennes enfouies à fin 2015.
- Rythme de 18 km par an en moyenne depuis 2010.
- Le Sigeif assure la coordination des travaux d'enfouissement sur la quasi-totalité des communes adhérentes (59 sur 64) répartie sur 7 départements.
- Montant total des investissements réalisés en 15 ans : 50 M€.

Coût des travaux : la part communale peut être ramenée à 15 ou même 0 % du montant global selon les départements

- En améliorant les caractéristiques techniques des réseaux, l'enfouissement des lignes aériennes constitue un facteur de **sécurisation et d'amélioration de la qualité** de la distribution de l'électricité.
- Il permet également d'**améliorer l'environnement et l'esthétique urbaine** défigurés par les lignes aériennes.
- La suppression des poteaux permet de **rendre praticable les trottoirs** aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes.
- La contribution du Sigeif représente 35 à 39 % du montant des travaux TTC (décomposés en 22 à 27 % du montant des travaux HT et 100 % de la TVA), auxquels il faut ajouter la participation de ERDF qui peut aller de 40 à 50 % (50 % pour les sites classés). Le Sigeif a également signé une convention avec certains départements, qui permet par ailleurs d'accéder à des subventions complémentaires. La part communale ainsi peut s'établir de 15 à 0 % en fonction des départements.

Éclairage public : le Sigeif contribue à hauteur de 17,7 %

Le Sigeif rembourse plus de 17 % du montant (HT) de tous les travaux d'éclairage public réalisés par les communes ou leur groupement, notamment dans le cadre d'enfouissement de réseaux, sur présentation des justificatifs.

Nota bene : Pour moderniser leur réseau d'éclairage public, certaines communes ont recours à un tiers par le biais d'un Partenariat public privé (PPP).

Dans le cadre de la loi du 17 février 2009, le Sigeif a obtenu que ces collectivités puissent continuer à bénéficier de la part de la redevance d'investissement qu'elles auraient perçue normalement pour des travaux identiques sur le réseau d'éclairage public effectués sous maîtrise d'ouvrage public.



COMMENT BÉNÉFICIER DE CES AVANTAGES ?

- Les enfouissements s'effectuent **à la demande des communes**. Le Sigeif rédige les conventions, passe les marchés puis assure le suivi et la réception des chantiers.
- Chaque année, **en juillet**, les communes sont sollicitées par le Sigeif aux fins d'établir un programme d'intervention qui sera validé par ERDF.
- La commune décide de transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage au Sigeif au vu d'une approche budgétaire qui sera précisément arrêtée après la réalisation des études de projet et avant l'engagement des travaux.



Lenny Collet



01 44 13 93 16



lenny.collet@sigeif.fr

*Loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public d'électricité.

...

Coordination des travaux

Les travaux visant à entretenir, renforcer ou étendre les réseaux d'eau, de gaz d'électricité ou de télécommunications sollicitent une multiplicité d'intervenants. Ils imposent une coordination rigoureuse pour éviter de multiplier les interventions désordonnées sur la voie publique.

Pour aider les communes, le Sigeif, en collaboration avec le Sedif et le Sipperec, a créé l'association Syncom qui gère un site internet destiné à suivre au quotidien les ouvertures et les fermetures de fouilles qu'ils réalisent, ainsi que celles de leurs délégataires Véolia, ERDF et GRDF, également adhérents à l'association.

Ce service historique se développe avec pour objectif de permettre la mutualisation de fonds de plan topographiques (conformes au standard du « plan de corps de rue simplifié ») et de données de caractérisation des enrobés (amiante et HAP).



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Téléphone 01 44 13 92 44
Fax 01 44 13 92 49

www.sigeif.fr

COLLECTE ET CONTRÔLE DE LA TCFE



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

La Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE, qui se substitue depuis 2010 à l'ancienne taxe locale sur l'électricité) est directement prélevée sur la facture des particuliers et des entreprises par les fournisseurs d'électricité qui doivent ensuite la reverser aux communes.

La perception de cette taxe s'est complexifiée pour les communes du fait de la multiplication du nombre de fournisseurs d'électricité. C'est pourquoi le Sigeif a créé un service spécialement dédié afin de mutualiser les opérations de collecte et de contrôle.



Le Sigeif collecte, contrôle et reverse la TCFE aux communes adhérentes

- Nombre de fournisseurs contrôlés : 15*
- Nombre de communes adhérentes : 51*
- Montant de la taxe reversée aux communes : plus de 20 M€*



Le Sigeif sécurise la perception de la taxe au profit des communes

- **Une gestion simplifiée** : aussi bien pour les fournisseurs que pour les communes qui peuvent ainsi s'exonérer des formalités administratives induites par les fréquentes évolutions réglementaires du dispositif.
- **Un rendement sécurisé** : la vérification systématique des déclarations est réalisée par les agents permettant de détecter d'éventuelles anomalies.
- **Un contrôle rigoureux et approfondi** : au-delà du contrôle continu des déclarations le Sigeif pratique, depuis 2015, un contrôle sur pièce directement chez les fournisseurs.

51

COMMUNES
ADHÉRENTES

15

FOURNISSEURS
CONTRÔLÉS



COMMENT BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF ?

- Pour bénéficier de ce dispositif, la commune doit adopter une délibération concordante avec celle du Sigeif.
- Un modèle de délibération et de rapport de contrôle est téléchargeable sur le site internet du Sigeif.
- Le Sigeif prélève 1 % du montant de la taxe pour couvrir ses frais de gestion (à noter que dans l'ancien dispositif (TLE) les fournisseurs prélevaient 2 % de la taxe au titre des frais de déclaration et de versement.



Loubna Barrère



01 44 13 93 03



loubna.barrere@sigeif.fr

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET VEILLE TECHNOLOGIQUE



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

Le Sigeif exerce une veille permanente dans le domaine des technologies émergentes. Au-delà de la veille, l'objectif est d'acquérir une expertise en mettant en relation le secteur recherche et développement et les besoins des communes dans le cadre d'expérimentations concrètes sur le terrain, puis d'en diffuser le retour d'expérience à l'ensemble des adhérents du Syndicat.



Le Sigeif met en relation le secteur de la recherche et les besoins des communes

• 2012

Installation d'un **écogénérateur au gaz** dans un bâtiment administratif de Nanterre en partenariat avec GRDF.

Résultats : l'électricité générée par l'écogénérateur permet de couvrir un tiers des besoins électriques annuels du site. 80 % de l'électricité produite est autoconsommée.

• 2013

Installation d'une **pompe à chaleur gaz à absorption** dans une crèche de Tremblay-en-France en partenariat avec GRDF.

Résultats : diminution de la facture de gaz naturel de l'ordre de 50 % par rapport à l'ancienne chaudière.

• 2015

Expérimentation d'une « **pile à combustible** » dans le cadre d'un projet lancé par Engie (Crigen) visant à installer 1000 piles à combustible en Europe. Le test est en cours dans une école maternelle de Pierrefitte-sur-Seine.

Objectif : exploiter de façon optimisée 5kW électriques et 7,5 kW thermiques. Les résultats seront disponibles en 2017. Le coût est supporté par Engie.

À l'issue de cette expérimentation, la chaudière utilisée en secours et en appoint sera rétrocédée à la commune.

• 2015

Expérimentation en cours d'un module de micro-cogénération dans le groupe scolaire Paul Bert à Antony en collaboration avec GRDF.

Objectifs : assurer une partie des besoins de chauffage et produire de l'électricité en économisant 20 % d'énergie primaire. Résultats disponibles à partir de 2017.

2

NOUVELLES
EXPÉRIMENTATIONS
EN COURS



COMMENT S'INSCRIRE DANS CE DISPOSITIF ?

- Le lancement des expérimentations est matérialisé par un **appel à manifestation d'intérêt lancé par le Sigeif** auprès de toutes les communes susceptibles de présenter leur candidature pour un ou plusieurs sites.
- Les expérimentations sont réalisées dans les communes adhérentes, en fonction des besoins et des caractéristiques techniques du site recherché.
- **Le Sigeif soutient en moyenne une à deux initiatives par an**, la plupart du temps en partenariat avec GRDF. Selon le montage, les partenaires peuvent cofinancer les équipements, l'instrumentation et le suivi des mesures.



Julien Gallienne



01 44 13 93 00



julien.gallienne@sigeif.fr

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

Le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) contraint les vendeurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie, soit en intervenant sur leur patrimoine, soit en incitant leurs clients (dont les collectivités) à le faire en investissant dans des équipements ou programmes spécifiques. En échange, ces clients reçoivent des CEE qu'ils peuvent valoriser financièrement.



Un « service clé en main », de la définition du programme d'économie d'énergie à la redistribution des sommes perçues

- Dès 2011, le Sigeif a mis en place un service « clé en main » allant de la définition précise du programme à la revente des certificats.
- En 2014, le Sigeif a valorisé avec EDF et redistribué pour plus de 820 000 € de CEE aux communes.
- Le seuil de dépôt minimal étant passé de 20 GWh cumac à 50 GWh cumac* en 2015, le Sigeif et le Sipperec ont décidé de se rapprocher afin de permettre à un plus grand nombre de collectivités et d'établissements public de se regrouper et de valoriser leurs actions en faveur des économies d'énergie.
- À ce jour, plus de **150 bénéficiaires ont rejoint le partenariat** proposé par le Sigeif et le Sipperec.



Une contribution pouvant aller de 5 à 25 % en fonction des dossiers

- Le Sigeif et le Sipperec accompagnent les collectivités très en amont, de la définition précise du programme (conseil en efficacité énergétique), à la constitution, au regroupement et au dépôt des dossiers au Pôle National des CEE pour validation.
- Sitôt la validation par l'État, **les CEE sont vendus sur le marché national, au plus offrant**. Dans un délai de 30 jours, 80 % de ces sommes sont reversées aux communes adhérentes au prorata de leurs investissements. 20 % restant sont conservés pour couvrir les frais (assistance à maîtrise d'ouvrage).
- Les CEE peuvent représenter une contribution allant environ de 5 à 25 % de l'investissement en fonction des dossiers (contribution à laquelle il convient d'ajouter les économies réalisées à long terme par la mise en place des opérations).

150

BÉNÉFICIAIRES ONT DÉJÀ REJOINT LE PARTENARIAT SIGEIF/SIPPEREC



COMMENT PROFITER DE CE SERVICE ?

- Le dispositif est ouvert à tous les acteurs prévus par la loi (notamment les communes, les structures intercommunales et autres établissements publics, les bailleurs sociaux).
- **Il est important d'adhérer au dispositif le plus tôt possible** afin de prendre en charge les opérations et d'établir les dossiers dans les meilleures conditions.
- Les dossiers des adhérents sont regroupés et déposés au fil de l'eau.



Julien Gallienne



01 44 13 93 00



cee@sigeif.sipperec.com

* Loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public d'électricité.

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

L'énergie recouvre une part de plus en plus importante dans les dépenses de fonctionnement des communes et notamment des petites communes. Il devient prioritaire aujourd'hui de les maîtriser. Les communes de moins de 10 000 habitants ne disposent pas toujours des moyens suffisants en interne pour mettre en œuvre une véritable politique de maîtrise de l'énergie. C'est pourquoi le Sigeif a créé un service qui leur est spécialement dédié.



Une expertise mise gracieusement à la disposition des villes de moins de 10 000 habitants

- Fruit d'une longue expérience dans le **conseil énergétique aux collectivités**, le Conseil en énergie partagé du Sigeif a été mis au point dans sa forme actuelle en 2013 à l'issue d'un appel à projets de l'**ADEME**.
- Il se déploie aujourd'hui dans 22 communes du Val d'Oise et, depuis 2015, une vingtaine de communes d'autres départements.
- Après une visite préalable, le Conseil en énergie partagé comporte trois volets : un **Bilan Énergie Patrimonial**, le **suivi régulier** des consommations et des dépenses énergétiques, ainsi qu'un regard critique et une **assistance** sur les études ou projets menés par les communes.



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

RÉSERVÉ AUX VILLES
DE MOINS DE

10 000

HABITANTS



COMMENT PROFITER DE CE SERVICE ?

- **La commune doit être adhérente au Sigeif** et sa population ne doit pas excéder 10 000 habitants.
- Elle ne doit pas être déjà engagée dans le même type de dispositif avec d'autres structures (une ALEC par exemple).
- Après délibération du Conseil municipal, la commune volontaire signe une convention de partenariat avec le Sigeif.
- Ce service est **entièrement pris en charge par le Sigeif** et n'engendre pas de surcoût pour la commune. En contrepartie, la commune s'engage à se rendre disponible pour la mission et à valoriser les opérations éligibles au CEE qu'elle réaliserait sur son patrimoine.

Plus d'infos :

[Pour le Val d'Oise](#)



Pascaline Galy



01 70 69 01 20



pascaline.galy@sigeif.fr

[Pour les autres départements](#)



Thomas Naël



01 70 69 01 26



thomas.nael@sigeif.fr



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Téléphone + 33 (0)1 44 13 92 44

www.sigeif.fr